

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 05 février 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 05 février 2018 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège n° 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège n° 4
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège n° 5
Madame Audrey Roy, conseillère au siège n° 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes de la séance du 15 janvier 2018.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
 - 6.1 factures de janvier au montant de 53 688.40 \$
 - 6.2 chèques émis en janvier au montant de 237 679.89 \$
7. Lettre de planification Mallette.
8. Cotisation 2018 Biblio Réseau.
9. Offre de service Harvey Tremblay, architectes.
10. Quote part 2018 - Régie secteur Nord parc industriel.
11. Quote part 2018 - Régie incendie secteur nord.
12. Renouvellement mandat C.C.U.
13. Appel d'offres sur invitation - service professionnel - station de pompage
14. Réforme cadastrale - mandat notaire.
15. Système d'alarme incendie- centre communautaire.
16. Représentantes- Résidence Labrecque.
17. Déneigement bout des rang 7 et 9 Est.
18. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
19. Projet programme de soutien aux installations sportives et récréatives
20. Règlement no 361-18 -code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
21. Adoption règlement no 361-18.
22. Rapport M.R.C.
23. Rapport des comités.
24. Varia :

25. Période de questions.
26. Prochaine séance ordinaire lundi le 05 mars 2018.
27. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Éric Simard souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

14-18

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale, monsieur le maire demande son adoption;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière directrice générale.

De laisser l'item «Varia» ouvert.

ADOPTÉE

15-18

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 15 janvier 2018;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 15 janvier 2018.

ADOPTÉE

16-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2018

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le procès-verbal du 15 janvier 2018 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciement de l'école de St-Léon pour notre contribution monétaire pour le projet de l'aménagement d'une bibliothèque.

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2018

Considérant que les décideurs et élus du Saguenay Lac-Saint-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay Lac-Saint-Jean lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes du Saguenay Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8.5 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2013-2014 (10.8 % pour les garçons et 6.5% pour les filles);

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus, un décrocheur gagne 15 000 \$ de moins annuellement qu'un diplômé soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active. Vit sept ans de moins qu'un diplômé a deux fois plus de chances de recourir au chômage. Court 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale, Court 1.7 fois de risques de connaître des épisodes de dépression.

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang). Les taxes et impôts perçus en moins. Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Considérant que le travail de CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24.7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le CRÉPAS organise du 12 au 16 février 2018, la 11 ième édition des journées de la persévérance scolaire sous le thème vos gestes, un plus pour leur réussite, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay Lac-Saint-Jean;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De déclarer les 12-13-14-15 et 16 février 2018 comme étant les journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires afin de faire du Saguenay Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay Lac-Saint-Jean.

ADOPTÉE

18-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 31 JANVIER 2018

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 31 janvier 2018 au montant de 53 688.40\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 31 janvier 2018 au montant de 237 679.89\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 53 688.40\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution no 18-18.

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

- Dépôt de la lettre de planification par la firme comptable Mallette

19-18

COTISATION 2018 - RÉSEAU BIBLIO SAGUENAY LAC ST-JEAN

Considérant que la municipalité a reçu la facture pour la cotisation 2018 du Réseau Biblio Saguenay Lac St-Jean;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 5 098.85\$ taxes incluses soit autorisé comme paiement pour la cotisation 2018 du Réseau Biblio Saguenay Lac St-Jean

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 70230 519 et certificat de crédit no 02-18

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

20-18

OFFRE DE SERVICE ANICET TREMBLAY SERGE HARVEY ARCHITECTES

Considérant que la municipalité veut agrandir le centre des Loisirs pour l'ajout d'un garage pour une surfaceuse ainsi que la construction d'un centre de conditionnement annexé au Centre des Loisirs;

Considérant que la municipalité a besoin d'un architecte pour la réalisation de la phase concept de nos projets;

Considérant l'offre de service des architectes Anicet Tremblay et Serge Harvey,

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque accepte l'offre de service d'Anicet Tremblay, Serge Harvey architectes pour un montant de 5 200 \$ plus taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 70120 410 et certificat de crédit 02-18.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

21-18

QUOTE PART 2018

Considérant que la municipalité a reçu la facture concernant la quote part 2018 de la Régie intermunicipale du Secteur Nord pour le parc industriel.

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 9 002.00\$ soit autorisé pour payer la quote part 2018 de la Régie intermunicipale du Secteur Nord.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire no 02 621 959 et certificat de crédit no 02-18

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

22-18

QUOTE PART RÉGIE INCENDIE SECTEUR NORD

Considérant qu'il faut payer une quote part à la Régie incendie Secteur Nord;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'un montant de 25 212 \$ soit autorisé pour payer la première partie de la quote part pour la Régie incendie Secteur Nord.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire no 02 220 959 et certificat de crédit no 02-18.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

23-18

RENOUVELEMENT MANDAT COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que le mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme doit être renouvelé (mandat de deux ans) ;
Considérant que trois membres sur quatre désirent renouveler leur mandat ;

Considérant que le Conseil municipal devra trouver et nommer un quatrième membre ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le Conseil municipal de Labrecque renouvèle le mandat de deux ans de monsieur Gérard Tremblay, madame Myriam Lessard et de monsieur Éric Girard.

Il est résolu de trouver un autre membre pour remplacer madame Denise Trudeau.

Il est également résolu de transmettre une lettre de remerciement à madame Trudeau pour ses services rendus au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme au cours des dernières années.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

24-18

APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS PAR INVITATION INGÉNIERIE DE LA STATION DE POMPAGE

Considérant que la municipalité doit finaliser l'ingénierie de la station de pompage pour exécuter les travaux de réfection de la station de pompage (mise aux normes et modernisation);

Considérant que pour compléter l'ingénierie, la municipalité de Labrecque doit aller en appel d'offres de services professionnels afin de finaliser les plans et devis, préparer l'appel d'offres aux entrepreneurs ainsi que pour la surveillance des travaux ;

Considérant que cet appel d'offres de services professionnels sera fait par invitation ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque autorise madame Suzanne Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière a procédé à l'envoi de cet appel d'offres de services professionnels par invitation pour finaliser les travaux d'ingénierie, d'appel d'offres aux entrepreneurs et à la surveillance des travaux.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

25-18

RÉFORME CADASTRALE - MANDAT NOTAIRE

Considérant qu'à la suite des travaux techniques effectués par la firme d'arpenteurs-géomètres mandatée dans le cadre de la réforme cadastrale pour préparer les descriptions techniques des rues municipales en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité doit déposer celles-ci au bureau d'enregistrement du Québec ;

Considérant que la municipalité doit mandater un notaire pour effectuer le dépôt desdites descriptions techniques ;

Considérant la soumission reçue de monsieur Michel Lapointe, notaire ;

Par conséquent,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque mandate monsieur Michel Lapointe, notaire, a effectué le dépôt officiel des descriptions techniques des rues municipales en vertu de l'art. 72 de la Loi sur les compétences municipales, et ce, pour un montant évalué entre 1 300.00 \$ et 1 500.00 \$ frais et taxes incluses conditionnellement à ce que les descriptions soient fournies par l'arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

26-18

SYSTÈME D'ALARME INCENDIE - CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant qu'à la suite d'une inspection du système d'alarme incendie du centre communautaire, des mises aux normes s'imposent ;

Considérant la soumission reçue de Alarmes Sécurtech JE inc. afin de mettre aux normes l'ensemble du système d'alarme incendie ;

Considérant que cette mise aux normes est exigée par les assureurs de la municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque mandate l'entreprise Alarmes Sécurtech JE inc. afin d'effectuer la mise aux normes proposées du système d'alarme incendie du centre communautaire à la suite de leur inspection.

Le montant accordé est de 2 229.20 \$ plus taxes (montant de la soumission).

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

27-18

RÉSIDENCE LABRECQUE - REPRÉSENTANTES DES MEMBRES DU CONSEIL

Considérant que deux (2) membres du conseil doivent représenter la municipalité au conseil d'administration de la Résidence Labrecque;

Considérant que Mme la conseillère Audrey Roy a remis sa démission comme représentante de la municipalité sur le conseil d'administration de la résidence Labrecque;

Considérant que le conseil doit nommer une autre personne;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que mesdames les conseillères Marie Josée Larouche et Colombe Privé seront les représentantes du conseil municipal de Labrecque au conseil d'administration de la Résidence Labrecque.

ADOPTÉE

28-18

DÉNEIGEMENT - RANG 7 EST ET RANG 9 EST

Considérant qu'il y a des chalets au bout des rangs 7 Est et rang 9 Est;

Considérant que ces bouts de chemin doivent être déneigés quelques fois sur demande durant l'hiver;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que monsieur Jean Yves Villeneuve soit autorisé à déneiger quelques fois durant l'hiver au bout du rang 9 Est et que la compagnie 9122-9872 inc. soit autorisée à déneiger quelques fois au bout du rang 7 est.

Attendu que ces dépenses seront autorisées selon le poste budgétaire 02 330 522 et certificat de crédit no 02-18.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE.

29-18

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le Ministère des Transports a versé une compensation de 107 013 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

30-18

PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - PHASE IV

Considérant que le conseil municipal de Labrecque désire présenter un projet pour l'agrandissement du centre multisport;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la présentation du projet d'agrandissement du Centre multisport au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives- phase IV.

Que soit confirmé l'engagement du conseil municipal de Labrecque à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que le conseil municipal de Labrecque désigne Mme Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE.

31-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 361-18 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le règlement no 361-18 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Considérant que tous les membres déclarent avoir lu le règlement;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le règlement no 361-18 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit et est adopté et qu'il soit consigné aux archives

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes rendus des comités auxquels ils sont attitrés

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Éric Simard répond aux questions de l'assistance

32-18

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

De lever la présente séance à 20 h 20

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

Éric Simard
Maire